Aract
HAUTS-DE-FRANCE

www.hautsdefrance-aract.fr

TELETRAVAIL : WEBECHANGES GRATUITS

Offre de service pour les entreprise de moins 250 salariés tous secteurs

«DU TELETRAVAIL CONTRAINT AU TELETRAVAIL CONCERTE»

Le 16 mars 2020, dans beaucoup d'entreprises, le télétravail s'est imposé comme la seule alternative possible pour assurer, au moins en partie, la continuité de l'activité.
Ce télétravail « contraint» a pu être vécu difficilement par nombre de salariés parce qu'effectué dans des conditions inappropriées (suivi de la scolarité des enfants, matériel inadapté, manque d'espace ...).
Mais l'expérience a aussi révélé de nombreux avantages en termes de Qualité de vie au Travail et de performance et suscite de nombreuses attentes de la part des salariés et des employeurs.
Pour un certain nombre de ces entreprises, la pratique raisonnée est désormais envisagée dans la durée. Il s'agit de passer d'un télétravail mis en place dans l'urgence à un télétravail discuté, organisé et formalisé.

OBJECTIFS

▼Revenir sur le contexte actuel de développement du télétravail
▼ Partager et échanger entre entreprises sur le thème du télétravail: les pratiques, les questions, les difficultés,...
▼ Aborder les perspectives, enjeux et méthodes pour maintenir durablement des modalités de travail à distance
▼ S'interroger sur la place du dialogue social et de la négociation d'un accord Télétravail

MODALITES

▼ 2 heures en visioconférence
▼ Alternance d'**échanges et d'apports de connaissances et méthodes**

CIBLES

▼ Dirigeants
▼Fonctions Ressources Humaines ou pilotes de projet télétravail,
▼ Représentants du personnel

CALENDRIER

Un webechange par mois :

▼ 24 septembre de 9h à 10h30
▼ 15 octobre de 9h à 11h
▼ 26 novembre de 9h à 11h
▼ 10 décembre de 9h à 11h

Formulaire d'inscription pour participer au WebEchanges Télétravail
Gratuit sur inscription
Formulaire d'inscription ICI
Nombre de places limité : 12 participants maximum